



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire N° 3662 du 13 février 2026 de l'honorable Député Yves Cruchten et de l'honorable Député Ben Polidori au sujet de "Personnel communal".

- 1. Combien de postes vacants ont été effectivement pourvus au cours de chacune des cinq dernières années, avec une ventilation par statut (fonctionnaires, employés communaux, salariés à tâche intellectuelle, salariés à tâche manuelle) pour chaque année?**

Le ministère des Affaires ne dispose pas de données statistiques quant à une répartition pluriannuelle des engagements des entités communales sur les différents régimes de personnel, ni sur les différents domaines d'activité des entités communales.

- 2. Comment ces chiffres se répartissent-ils entre l'ensemble des secteurs d'activité communaux (administration générale, enseignement, services techniques, services sociaux, SEA, etc.) ?**

La réponse à la première question vaut également pour cette question.

- 3. Quelle est la répartition de l'effectif total actuel du personnel communal par statut (fonctionnaires, employés communaux, salariés à tâche intellectuelle, salariés à tâche manuelle) et comment cet effectif se répartit-il entre les différents secteurs d'activité communaux ?**

Au 31 décembre 2025, les différentes entités du secteur communal comptaient au total 19.783 agents.

4.858 de ces agents ont été engagés en qualité de fonctionnaire communal, ce qui représente 24,55% de l'effectif total.

1.637 agents ont bénéficié du statut d'employé communal, ce qui représente 8,27% de l'effectif total.

Sous le régime du salarié à tâche intellectuelle ont été engagées à la date précitée 4.650 personnes auprès d'une entité du secteur communal, ce qui correspond à 23,50% du total des agents communaux.

Finalement, les entités du secteur communal ont occupé à cette même date 8.638 salariés à tâche manuelle, ce qui représente 43,66% du nombre total des agents communaux. Il n'existe pas de données statistiques concernant la répartition des effectifs précités sur les différents domaines d'activité des entités communales.

Luxembourg, le 13 mars 2026
Le Ministre des Affaires intérieures,
(s.) Léon Gloden